

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Action contre la faim et 17 organisations signataires vous remercient pour la discussion d'aujourd'hui sur ce sujet plus critique que jamais.

Nous espérons qu'elles permettront au Conseil de sécurité d'agir concrètement pour renforcer la protection de l'espace humanitaire mais aussi de réagir avec fermeté lorsque ce dernier est menacé.

Les besoins humanitaires actuels sont sans précédent. Les effets cumulés des conflits, des crises climatique et environnementale, des inégalités sociales, et de la COVID-19, affectent les plus démunis de manière disproportionnée et provoque une véritable pandémie de faim.

Face à cela, l'impératif humanitaire est plus primordial que jamais : agir pour sauver des vies et garantir aux individus la protection et la dignité auxquelles ils ont fondamentalement droit.

Aujourd'hui, nous, organisations humanitaires guidées par les principes d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'humanité faisons face à une réduction sans précédent de cet espace humanitaire, dans lequel nous fournissons protection et assistance vitale.

Soyons clairs, les causes de ce déclin sont connues : un mépris généralisé pour le droit international humanitaire par tous - notamment des belligérants, et une instrumentalisation flagrante de l'aide, qui génèrent des menaces croissantes pour notre action.

Le Conseil de sécurité n'est jusqu'à présent pas parvenu à prévenir ou endiguer ce rétrécissement :

- L'immobilisme et les blocages au sein de cette instance mettent en danger les personnes vulnérables, et les acteurs humanitaires qui leur viennent en aide. C'est lorsque le cap des 10 millions de personnes infectées par la COVID-19 a été dépassé, que le Conseil s'est finalement accordé pour appeler à un cessez-le-feu global afin de faciliter l'accès humanitaire.

Par ailleurs, certains conflits sont à l'agenda de ce Conseil depuis des années. Pourtant, trop peu d'actions concrètes ont été engagées, mettant de facto en péril l'espace humanitaire.

Les mots "nous sommes préoccupés " ne suffisent pas ; nous avons besoin de condamnations fortes, rapides et claires suivies d'actions ambitieuses lorsque l'espace humanitaire est bafoué.

- Nous saluons cependant les avancées historiques que constituent les Résolutions 1325, 1502, 2175, 2286, 2417 ou encore la récente Résolution 2573. Pour autant, ces Résolutions semblent rester lettres mortes. Elles sont ignorées par les États et les parties au conflit, convaincus que le Conseil de sécurité ne suivra pas leur application.
Cette inconsistance met en danger des vies humaines ; le travail des acteurs humanitaires, et sape la crédibilité de ce Conseil.
- Enfin, le Conseil de sécurité continue d'adopter des Résolutions en ignorant les effets néfastes, voire extrêmement graves, qu'elles peuvent avoir sur les activités et personnels humanitaires et médicaux. Je pense ici notamment à certaines mesures contre-terroristes et régimes de sanction.

Ce manque de cohérence et d'action encouragent les États et les parties aux conflits à renier leurs obligations vis à vis de l'espace humanitaire :

- Dans les zones de conflits, les acteurs armés, étatiques ou non, entravent l'accès et instrumentalisent l'aide. Dans ces mêmes zones de nombreux États criminalisent l'assistance ou notre personnel, empêchent le dialogue avec les parties au conflit, érodant ainsi peu à peu notre neutralité et cet espace.
- A l'échelle des bailleurs de fond, leur interprétation des dispositifs de sanctions et de lutte contre le terrorisme menace aussi nos opérations. L'un des exemples les plus frappants est celui de l'exigence du criblage des bénéficiaires finaux de nos actions - une ligne rouge absolue pour les organisations humanitaires - car cela compromet dans tous les contextes, notre capacité à fournir une aide impartiale fondée uniquement sur les besoins.
- Ces mesures entravent notre acceptation, la confiance que les populations nous accordent et font peser des risques sur nos équipes.
- Partout, l'impunité généralisée face aux violations flagrantes du Droit International Humanitaire, entraînent une augmentation des attaques contre les populations civiles, les travailleurs humanitaires et leurs biens.

De trop nombreux incidents, hélas, me permettent d'illustrer ce dernier point :

- Le mois prochain, cela fera 15 ans tout juste qu'a eu lieu le massacre de Muttur au Sri Lanka. Ce jour-là, bien qu'identifiés comme tels, 17 travailleurs humanitaires d'Action contre la faim furent alignés, agenouillés, et exécutés un à un dans nos bureaux. Aujourd'hui encore les autorités sri lankaises continuent de s'opposer à toute action judiciaire.
- Il y a deux ans, au Nigeria, cinq de nos confrères étaient tués tandis qu'une de nos collègues, *Grace Taku*, était enlevée.
Grace reste à ce jour détenue de force.

Nous exigeons, une nouvelle fois ici, sa libération immédiate.

La litanie tragique des attaques contre le personnel humanitaire semble sans fin: Médecins sans frontières au Tigré, People In Need en Afghanistan ; ou encore Acted au Niger ...

- 191 travailleurs humanitaires ont été tués, blessés ou enlevés depuis le début de l'année. La vaste majorité d'entre eux sont des travailleurs humanitaires nationaux, plus exposés aux risques car intervenant en première ligne.
- Souvent, les ONG locales travaillent dans des zones extrêmement difficiles d'accès. Il est impératif qu'elles bénéficient du même soutien international que les autres afin de faire face aux risques auxquels elles sont confrontées.

Notre appel est clair, le Conseil de sécurité doit passer à l'action et mettre fin à cette spirale meurtrière :

- Nous vous appelons à réaffirmer votre soutien sans équivoque à une aide fondée sur les principes en veillant à ce que vos décisions n'entravent pas l'espace humanitaire.
- Nous vous demandons une nouvelle fois d'adopter une exemption humanitaire systématique, excluant l'action humanitaire impartiale du champ d'application des sanctions et des mesures contreterroristes. Ces exemptions sont indispensables pour que puissions continuer à fournir des services essentiels en toute sécurité, à dialoguer avec toutes les

parties au conflit sans craindre de poursuites pénales ; conformément aux principes humanitaires.

- Nous vous exhortons à dénoncer collectivement, et systématiquement, tous les crimes contre les civils, les travailleurs médicaux et humanitaires. Les violations du Droit International Humanitaire ne peuvent rester sans réponse. Elles doivent être impérativement traitées au sein de cette instance ainsi qu'au plus haut niveau par chaque Etat membre.
- La lutte contre l'impunité des crimes à l'égard du personnel médical et humanitaire doit être une réelle priorité du Conseil de sécurité. Il doit systématiquement exiger et soutenir des enquêtes nationales et internationales, pour que ces crimes ne demeurent pas impunis.
- Enfin, nous saluons l'annonce par le Secrétaire Général de la nomination d'un conseiller spécial dédié à la protection et au renforcement de l'espace humanitaire. Nous nous tenons prêts à travailler et construire une collaboration solide avec cette personne, pour inverser les tendances sinistres que je viens de vous exposer.

Le Conseil de sécurité a su montrer que, lorsqu'existe une volonté collective, des progrès sont possibles. Des millions d'individus à travers la planète ont besoin d'une aide et d'une protection humanitaire, et ce, à une échelle sans précédent.

C'est à vous qu'il revient de prendre des mesures décisives, afin de protéger l'espace humanitaire, et préserver les principes fondamentaux de notre humanité collective.

Liste des signataires :

